



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 30 mars à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 18 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Sébastien GAGNE, Myriam SAGNARD, Roland SEUX, Valérie GAGNE, Gilles AUDRAS, Rachel MORELL, Stéphane MAURIN, Anne-Marie TORE, Nicolas REYMOND, Maribel VALETTE, Alexis LHOSTE, Nathalie MICHEL, Christian GIRARD, Violaine MIRMAND, Sophie PREYNAT.

Absent : Nicolas PASTRE.

Secrétaire de séance : Valérie GAGNE

OBJET : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-8,

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation,

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant le projet de règlement intérieur transmis aux membres du conseil municipal préalablement à la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de Blavozy, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **DIT** que le règlement intérieur entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil municipal.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,
Valérie GAGNE